

## Réseaux sociaux et réseaux réels

MR Cartonage Numérique s'ouvre au digital avec ses comptes Facebook, Instagram et LinkedIn. Facebook pour suivre en direct les actualités sur MR ainsi que sur le monde du cartonage. Instagram pour partager les dernières réalisations mettant en exergue le savoir-faire de la société et de ses clients. LinkedIn pour les actualités professionnelles. Le réseau réel est tout autant valorisé puisque MR Cartonage Numérique vient de créer deux nouveaux partenariats avec des experts dans leur domaine : ECR1, spécialiste de la conception et de la fabrication de coffret de luxe en carton. Digital Packaging, expert dans la personnalisation digitale de l'étui. L'interaction et la fusion des compétences sont les deux piliers de l'usine de futur.

**+ SUR LE WEB**

[www.mrcartonagenumerique.com](http://www.mrcartonagenumerique.com)

## Création de l'Institut Scientis

Forte de 25 années d'expérience dans les domaines de la réglementation, la formulation et la microbiologie des produits cosmétiques et biocides, Corinne Benoiel, docteur en pharmacie, vient de créer l'Institut Scientis. Cette société est prestataire de services scientifiques en lien avec les produits de santé. Experte microbiologiste et évaluatrice de la sécurité des produits cosmétiques, la fondatrice s'est entourée d'ingénieurs microbiologiste et chimiste, spécialisés dans les domaines de la réglementation cosmétique européenne 1223/2009.

**+ SUR LE WEB**

[www.institut-scientis.fr](http://www.institut-scientis.fr)

## Dyson change le sèche-cheveux

Depuis le lancement du premier du sèche-cheveux électrique il y a plus de 60 ans, la conception de l'appareil n'a que très peu évolué. Les ingénieurs Dyson, toujours en quête d'innovations rupturistes, ont donc décidé de réinventer le sèche-cheveux. Conçu pour une prise en main équilibrée, ce sèche-cheveux



## RÈGLEMENTATION

# Les sujets cosmétiques « sensibles » à la Commission Européenne : enfin un calendrier!



La dernière réunion plénière de la Commission européenne, à laquelle a participé Cosmed, s'est tenue le 31 mai 2016. Plusieurs dates clés sur des sujets importants pour la filière cosmétique ont été annoncées :

- Été 2016 : publication enfin annoncée de la première version du catalogue des ingrédients nanos utilisés dans les produits cosmétiques. Ce catalogue, obtenu par compilation des notifications de l'industrie contient 331 substances. Malgré les campagnes d'actions correctives menées par les associations professionnelles et les autorités nationales, nombre d'entre elles ne sont pas considérées comme nanos (ex. l'eau!), extraits végétaux). Certaines substances nanos n'ont par ailleurs pas été notifiées en tant que telles au titre de l'article 16 afin d'être évaluées par le SCCS. La Commission, ne pouvant plus retarder la publication, accompagnera ce catalogue de notes explicatives, rappelant notamment la valeur déclarative et non juridique des notifications. Elles seront essentielles pour l'industrie, mais surtout pour les autorités afin d'éviter toute dérive réglementaire sur certaines substances.

- Juillet 2016 : publication du rapport sur les allégations cosmétiques. À noter : les projets de guidelines sur les allégations « sans » et « hypoallergénique » sont tou-

jours en discussion et seront à l'ordre du jour du prochain Groupe de Travail Claim du 23 juin 2016.

- La correction des annexes du Règlement, notamment l'Annexe III, est effective en anglais. Dans l'attente des traductions dans chacune des langues des pays de l'Union, les associations professionnelles dont Cosmed demandent une durée de transition suffisante pour mettre à jour l'étiquetage des produits.

- Septembre 2016 : adoption et publication du texte interdisant la methylisothiazolinone (MI) dans les produits cosmétiques non rincés. Celui concernant sa nouvelle concentration dans les produits rincés devrait être publié courant mai/juin 2017.

L'action de lobbying Cosmed, telle que réalisée dans le cadre de cette réunion plénière, est essentielle à la défense des intérêts des entreprises de la filière cosmétique et notamment des TPE, PME et ETI. Les modalités d'actions, peu connues des adhérents, répondent à une charte de bonnes pratiques consultable sur le site internet de Cosmed ●

**+ SUR LE WEB**

[www.cosmed.fr](http://www.cosmed.fr)